

Communiqué de presse
Conseil communal

Limitation des regroupements d'enfants et d'adolescents
**Abords des écoles, des parcs et places de jeux : appel au respect
de la limitation des regroupements**

En regard de regroupements d'enfants et d'adolescents observés ces derniers jours aux abords des écoles, places de parc, terrains de sport et aires de jeux, le Conseil communal rappelle aux parents et aux jeunes que les mesures recommandées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doivent être respectées. Le maximum de cinq enfants réunis dans un même groupe prévaut.

Concierges, personnel de l'Ecole et du service de la jeunesse le rappelleront aux jeunes qui se regrouperaient en plus grand nombre, en complément des éventuelles interventions de la police neuchâteloise et de la Sécurité publique.

Le Conseil communal prie ici chacune et chacun de respecter scrupuleusement les recommandations préconisées par l'OFSP en cette période extraordinaire, sachant les efforts qu'elle va demander à toutes et à tous.

Les mesures recommandées sur le site www.ne.ch :
www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/medecin-cantonal/maladies-vaccinations/Pages/Covid-19-manifestations.aspx

Contact : Denis de la Reussille, président du Conseil communal, 032 933.84.08

Le Locle, le 18 mars 2020

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14 ou 079 213.36.39